



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance ordinaire du 17 novembre 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le dix-sept novembre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, , Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;
Cédric BEN AMMAR qui avait donné son pouvoir à Roland MAZAUDIER ;
Béatrice PRIEZ qui avait donné son pouvoir à Véronique PELISSIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence MARINIER.

OBJET : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR DIVERSES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU BUDGET GÉNÉRAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 I et R.2311-9 ;

VU la délibération en date du 18 décembre 2014 par laquelle le Conseil municipal a décidé de créer des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour diverses opérations d'investissement en raison de leur importance et de leur caractère pluriannuel ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2022 approuvant le budget primitif 2022 - budget général ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 2022 approuvant le budget supplémentaire 2022 - budget général ;

VU l'avis de la commission municipale en date du 9 novembre 2022 ;

VU le rapport d'Antoine ARTCHOUNIN rappelant que les montants de certaines AP/CP doivent être modifiés afin de tenir compte de l'état d'avancement des opérations ;

CONSIDÉRANT que la procédure des AP/CP permet de gérer une opération dont le paiement s'étendra sur plusieurs exercices, sans en faire supporter l'intégralité au budget en risquant de devoir mobiliser ou prévoir la mobilisation d'emprunts par anticipation ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé la révision du montant de certaines autorisations de programme afin de tenir compte de l'état d'avancement des opérations dans le cadre du budget supplémentaire 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

MODIFIE l'autorisation de programme pour les opérations listées dans le tableau détaillé annexé à la présente délibération ;

MODIFIE les montants et l'échéancier des crédits de paiement de l'ensemble des opérations gérées en AP/CP, listées dans le tableau détaillé annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le 02/12/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance

Laurence MARINIER